



Rsi recouvrements et créances

Par **jean michel tonetto**, le **26/08/2015** à **15:38**

Bonjour, je me permet de prendre contact suite au harcèlement du RSI. En effet, ayant vendu mon restaurant en sept 2014 en grande partie grasse ou a cause du RSI, je termine a peine de leur régler mes dettes concernant mon établissement. Mais a ce jour, je reçois un courrier me rappelant qu'ayant été immatriculé a la caisse vieillesse ex organic du : 01.07.91 au 31.03.92, du 01.08.92 au 31.12.2007 en qualité de chef d'entreprise et du 23.11.2006 au 31.12.2007 en qualité de gérant, après analyse de mon dossier, je ne me serais pas acquitté de l'intégralité des cotisations correspondant a la période du 1er trim 92 au 1er trim 96. Cela représente la bagatelle de 3765.59eur; sommes que je n'ai pas sur mon compte en banque évidemment. D'autre part j'aurais omis de communiquer les justificatifs de revenus perçus en cette qualité de chef d'entreprise au titre des années 91,95,96, entraînant de ce fait le calcul sur des bases maximales. Monsieur, n'y a-t-il pas prescription? Si oui, ou puis je trouver les textes de loi pour leur faire parvenir afin de me couvrir des poursuites. Sinon, je vous demande un coup de pouce pour me sortir de ce guêpier. Dans l'attente, recevez mes sincères salutations.

Par **jean michel tonetto**, le **26/08/2015** à **16:29**

Bonjour, je me permet de prendre contact suite au harcèlement du RSI. En effet ayant vendu mon restaurant en sept 2014 en grande partie GRASSE ou A CAUSE du service social, je termine a peine de leur régler mes dettes concernant mes cotisations. mais a ce jour je reçois un courrier me rappelant qu'ayant été immatriculé a la caisse vieillesse ex organic du : 01.07.91 au 31.03.92, du 01.08.92 au 06.02.96 en qualité de chef d'entreprise, et du 23.11.2006 au 31.12.2007 en qualité de gérant, après analyse de mon dossier, je ne me serais pas acquitté de l'intégralité de mes cotisations correspondant a la période du 1er trim

92rn au 1er trim 96.rnCela représente le BAGATELLE de 3765.59eur.Somme que je n ai pas sur mon compte évidemment puisque la vente ma servie a éponger toutes mes dettes et qu en plus sens est suivie une liquidation judiciaire.rn D autre part j aurais omis de communiquer les justificatifs des revenus perçus qui étaient nuls...en qualité de chef d entreprise au titre des années 91, 95, 96, entraînant de ce fait le calcul sur des bases maximales.rn

Monsieur,Madame,rnconcernant les années de 91 a 96, n y a t il pas une prescription.rnSi oui ou puis je trouver le texte de loi pour leur faire parvenir afin que les poursuites cesses?rnPour le reste y a t il une raison qui fasse que je puisse m en sortir?rnJe vous demande un coup de pouce pour sortir de ce guêpier.rnj suis a bout de souffle.rnDans l attente,rnrecevez Monsieur, Madame,rnmes sincères salutations.

Par jean michel tonetto, le 26/08/2015 à 16:29

Bonjour,rnje me permet de prendre contact suite au harcèlement du RSI.rnEn effet ayant vendu mon restaurant en sept 2014 en grande partie GRASSE ou A CAUSE du service social, je termine a peine de leur régler mes dettes concernant mes cotisations.rn mais a ce jour je reçois un courrier me rappelant qu ayant été immatriculé a la caisse vieillesse ex organic du:rn 01.07.91 au 31.03.92,rn du 01.08.92 au 06.02.96 en qualité de chef rn d entreprise, et du 23.11.2006rn au 31.12.2007 en qualité de gérant,après analyse de mon dossier, je ne me serais pas acquitté de l intégralité de mes cotisations correspondant a la période rn du 1er trim 92rn au 1er trim 96.rnCela représente le BAGATELLE de 3765.59eur.Somme que je n ai pas sur mon compte évidemment puisque la vente ma servie a éponger toutes mes dettes et qu en plus sens est suivie une liquidation judiciaire.rn D autre part j aurais omis de communiquer les justificatifs des revenus perçus qui étaient nuls...en qualité de chef d entreprise au titre des années 91, 95, 96, entraînant de ce fait le calcul sur des bases maximales.rn

Monsieur,Madame,rnconcernant les années de 91 a 96, n y a t il pas une prescription.rnSi oui ou puis je trouver le texte de loi pour leur faire parvenir afin que les poursuites cesses?rnPour le reste y a t il une raison qui fasse que je puisse m en sortir?rnJe vous demande un coup de pouce pour sortir de ce guêpier.rnj suis a bout de souffle.rnDans l attente,rnrecevez Monsieur, Madame,rnmes sincères salutations.